



***Bilan Plan Protéines Blé Tendre :
Un an après...***

Une mobilisation réussie !

SOMMAIRE

EDITORIAL #p5

Un engagement collectif pour un Plan protéines gagnant

1/Accord interprofessionnel : la protéine au cœur des contrats filières #p6

- Les collecteurs : une position stratégique #p6
- Aval : à terme, l'accès aux marchés est en jeu #p7

Enquête 2015 : le Plan protéines, déjà bien intégré par les céréaliers #p8

- Un programme d'aide à l'équipement des organismes collecteurs #p9

2/Génétique et variétés : la recherche et le développement mobilisés #p10

- Josiane Lorgeou, responsable du pôle variétés à ARVALIS – Institut du végétal, fait le point sur les chantiers actuels de la recherche variétale en lien avec le taux de protéines des blés tendres #p10
- Le phénotypage haut-débit #p11

3/Maîtrise du taux de protéines : l'impact de la fertilisation #p12

- Trouver le point d'équilibre entre productivité, taux de protéines et réglementation
- Moins de volatilisation sous forme d'ammonitrate
- Etaler les apports
- OAD : piloter la fertilisation au plus près des besoins de la plante

Enquête : des agriculteurs déjà mobilisés, et utilisateurs d'OAD #p13

- Une réelle dynamique de terrain #p14
- Des actions pour sensibiliser, des outils pour piloter #p14

4/Des outils de communication à disposition de la filière #p15

- Supports imprimables pour expliquer les enjeux et les objectifs du plan
- Supports pour manifestations

EDITORIAL

« Un engagement collectif pour un Plan protéines gagnant »

L'enjeu du Plan protéines est réel. Il s'agit pour les céréaliers français de fournir des blés tendres répondant à l'attente de leurs clients et de conserver, ainsi, leurs positions sur les marchés, nationaux et internationaux. Tous, les acheteurs pays tiers et européens, ainsi qu'en France les meuniers, amidonniers et fabricants d'aliments pour animaux, expriment leur besoin de blés protéinés. Ne faisons pas comme les Danois qui ont laissé filer leur teneur en protéines de 12 à 8,5 % !

Si la teneur en protéines dépend en partie des conditions climatiques, les producteurs disposent de solides leviers pour garder la main. Le premier réside dans la conduite de la fumure azotée, qui impacte directement sur le rendement et la teneur en protéines des blés. Or la fertilisation ne se décrète pas, elle se pilote. La prescription joue un rôle déterminant dans la diffusion des outils d'aide à la décision, qui permettent d'atteindre le meilleur équilibre. Plus en amont, les collecteurs

disposent d'une position stratégique pour guider le choix des variétés qui associeront rendement et taux de protéines, en fonction d'une analyse qualitative du marché. Leur rôle se prolonge dans la capacité à allouer la collecte en fonction du critère protéines afin de valoriser le travail réalisé par les agriculteurs. Le succès du plan d'investissement de FranceAgriMer pour accompagner l'équipement des coopératives et négoce en appareils de mesure rapide des protéines de blé est un indicateur positif quant à leur implication.

La campagne 2014-2015 a été marquée par l'entrée en vigueur de la première phase de l'accord interprofessionnel. Le taux de protéines est désormais obligatoirement pris en compte dans les contrats entre les collecteurs et leurs clients. La seconde phase débute le 1er juillet 2015 avec l'obligation de proposer aux agriculteurs un barème de prix en fonction du taux de protéines et de leur communiquer la teneur en protéines des lots livrés.

Tous les outils sont en place pour assurer le succès du « Plan protéines », fruit de la réflexion stratégique conduite par le Conseil spécialisé céréales de FranceAgriMer et par Intercéréales. La dynamique engagée lors de la campagne 2014-2015 démontre la capacité de tous les maillons de la filière, sélectionneurs, agriculteurs, collecteurs, metteurs en marchés et utilisateurs à se mobiliser et à partager une vision prospective déterminante pour la performance de la production française de blé tendre.

Philippe Pinta, président d'Intercéréales

Rémi Haquin, président du Conseil spécialisé céréales de FranceAgriMer

1/Accord interprofessionnel : la protéine au cœur des contrats filières

Le nouvel accord interprofessionnel, adopté par Intercéréales et étendu par arrêté ministériel, est entré en vigueur au 1er juillet 2014. Depuis cette date, tout contrat conclu entre un collecteur de blé tendre et ses clients, industriels ou exportateurs, doit présenter la mention de la teneur en protéines. De même, tout contrat, circulaire de campagne ou autre document concernant une récolte livrée après le 01/07/15 entre le producteur et son collecteur doit également mentionner une teneur en protéines. En plaçant la protéine au cœur des contrats de la filière, elle vise à générer une amélioration de la teneur nationale moyenne à 11,5 %.

Les collecteurs : une position stratégique

Dans la filière, les organismes collecteurs de blé tendre se situent à l'interface entre les agriculteurs d'une part, et les industriels ou les exportateurs d'autre part. Les initiatives sont déjà nombreuses pour mobiliser les céréaliers autour de cet enjeu : 86 % d'entre eux affirment que le barème de paiement de leur blé s'appuie sur la teneur en protéines (dans ce dossier, voir Enquête 2015 : le Plan protéines, déjà bien intégré par les céréaliers). Entre outils d'aides à la décision, variétés préconisées et appui technique, coopératives et négoce sont force d'accompagnement pour aider les agriculteurs à relever le challenge « protéines » sans entamer les rendements, tout en faisant face au défi logistique et aux exigences de l'aval.

« Générer un mouvement de fond »

Philippe Florentin – Directeur général adjoint de la coopérative Noriap (80-Somme)

Chez Noriap, nous travaillons sur les taux de protéines depuis plusieurs années. Notre activité est principalement centrée vers les industriels, amidonniers, meuniers... qui ont toujours eu des cahiers des charges assez pointus en la matière. Nous avons donc une communication particulièrement poussée sur ce sujet. Nous encourageons la généralisation des OAD (Outils d'Aide à la Décision) et proposons des bonifications « protéines » à l'achat, comme moyens d'incitations pour les producteurs qui ont bien d'autres critères à prendre en compte.

La logistique doit suivre. Il n'est possible de séparer les bennes qui nous arrivent, en fonction du taux de protéines, que dans une certaine mesure. Nous devons donc travailler à améliorer la moyenne en faisant la chasse aux petits taux... et ainsi avoir une moyenne à 11,5 %. Pour cela, il est important de générer un mouvement de fond. Le Plan va dans ce sens, il a le mérite de mobiliser l'ensemble de la filière autour de la protéine. Et notamment les agriculteurs, car c'est bien dans les parcelles que tout se joue.

« Aller chercher la protéine sans impacter le rendement »

Cyril Duriez – Président du négoce Duriez et fils (62- Pas de Calais)

Des mesures ont été prises depuis deux ans sur trois de nos dépôts, et sur l'ensemble des dépôts dès la récolte 2014, en raison de la mauvaise qualité des blés fourragers. Une modification des habitudes pour les agriculteurs, qui ont toutefois bien compris l'évolution du système de réception en fonction de la teneur en protéines.

C'est un chiffre qui varie d'une année sur l'autre, mais si on prend l'exemple de la dernière campagne, il y avait jusqu'à 30 à 40 euros par tonne de différence entre un blé fourrager et un blé meunier, au niveau du céréalier. Je pense qu'en mettant les moyens, en cherchant à optimiser la balance rendement et protéines, ce bonus est accessible sans perdre de quintaux.

Aval : à terme, l'accès aux marchés est en jeu

L'accord interprofessionnel sur la mention du taux de protéines concerne tous les circuits intégrant du blé tendre. Qu'il s'agisse d'exporter, de transformer sur le marché français pour la filière meunerie ou encore du débouché alimentation animale, la protéine s'impose comme l'un des critères d'importance. Derrière une simplification de la logistique et un gain de transparence, c'est parfois tout simplement l'accès aux marchés qui est en jeu.

Export : « Un critère crucial d'accès au marché »

Jean-Philippe Everling – Directeur Granit Négoce (31-Gard)

Ce plan a l'avantage de remettre la protéine au centre des contrats. Ce critère est devenu de premier ordre à l'exportation. Sauf exception, l'ensemble du blé tendre exporté depuis la France est dédié à la meunerie, avec des contraintes très fortes en la matière. Ce n'est ni plus ni moins qu'une question d'accès au marché. Depuis quelques années, on est parfois limite avec certains lots. Si la tendance se confirme, on risque d'être privé des débouchés du bassin méditerranéen et d'Afrique de l'Ouest. Ce serait la double peine : si le blé doit être vendu à des pays tiers demandeurs de ressource fourragère, le prix de vente sera moins élevé, et ces marchés se situant essentiellement en Asie du Sud-Est, avec le surcoût en transport qui va avec. A notre niveau, on constate que tout le monde joue le jeu et accepte cette nouvelle donne en France : les effets du plan devraient commencer à se faire sentir dès 2015/16.

Meunerie : « Des exigences en matière de quantité et de qualité de la protéine »

Lionel Deloingce – Président des Moulins Paul Dupuis (76-Seine Maritime)

Pour tous les débouchés de la meunerie, notamment la panification, la quantité et la qualité des protéines sont importantes. Les process industriels induisent des caractéristiques physiques de plus en plus spécifiques, en plus des propriétés nutritionnelles. Si le Plan Protéines ne parvenait pas à inverser la tendance, le recours à des blés de force et des ajouts de gluten accroîtrait nos coûts logistiques et industriels. Pour ces raisons, le taux de protéines figurait systématiquement dans nos contrats bien avant 2014, comme nous travaillons avec des collecteurs locaux dans une relation de confiance, où la discussion économique vient après la discussion technique. Cette approche filière est positive. Elle permet de remonter nos besoins jusqu'aux producteurs. C'est tout le sens et le bénéfice du Plan protéines.

Alimentation animale : « Avantages logistiques et économiques »

Stéphane Hotte – Directeur pôle amont Novial (80-Somme)

Le critère protéines est essentiel pour le bon équilibre de nos formules alimentaires, d'autant plus que son coût a considérablement renchéri ces dernières années. Définir contractuellement les taux de protéines présente de nombreux avantages. Jusqu'à l'année passée, nous découvrons le taux de protéines d'un lot à son arrivée après déchargement, trop tard pour bien l'orienter et le valoriser sur la base de ce critère. Le Plan protéines nous permet d'anticiper, en intensifiant les échanges avec les collecteurs, ce qui est une très bonne chose en soi. Que les taux soient bons ou moins bons, en avoir la connaissance avant réception nous permet de mieux adapter notre formulation et, de ce fait, de mieux valoriser la protéine présente dans le blé au lieu de se caler sur le niveau le plus bas. Le Plan protéines nous permet de rassembler les lots de blé présentant des bons taux en protéines et de mieux les valoriser.

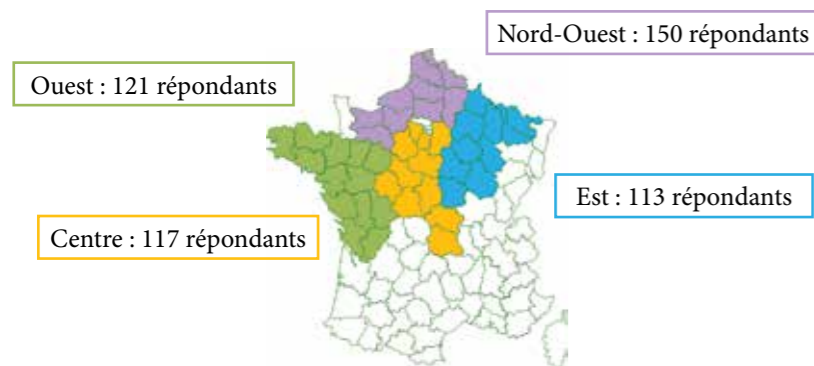
Enquête 2015 : le Plan protéines, déjà bien intégré par les céréaliers

88% des céréaliers déclarent savoir que la teneur en protéines est un critère de réception de la récolte de blé tendre à partir de 2015 chez leurs organismes collecteurs.

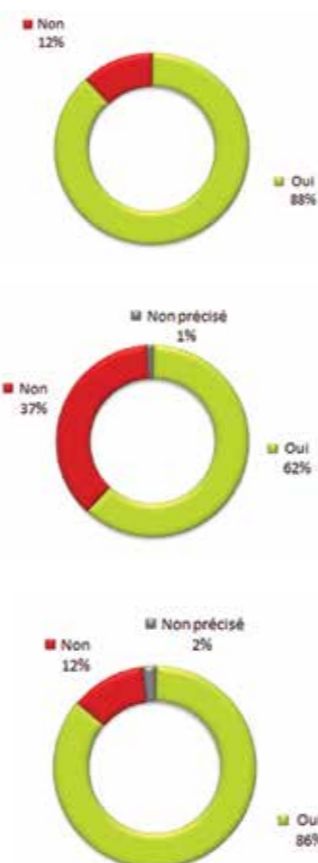
Les mieux informés sont les céréaliers de moins de 45 ans, ou ayant une formation supérieure (93%).

Concernant les contrats « aval », entre les collecteurs et leurs propres clients, 62% des céréaliers, qui ne sont pourtant pas impliqués dans ces transactions, savent que la teneur en protéines doit y figurer.

Au moment de l'étude, 86% des céréaliers indiquaient que leur organisme collecteur prenait déjà en compte la teneur en protéines du blé tendre dans son barème de paiement. Cette tendance est amplifiée dans la zone Nord-Ouest (94%).



Source : Etude Niveau d'information des céréaliers sur le « Plan protéines blé tendre » (ADquation, 2015), réalisée entre le 27 mai et le 5 juin auprès de 501 céréaliers ayant au moins 10 hectares de blé tendre d'hiver pour la campagne 2014-15. Quatre grandes zones de production sont distinguées : Ouest, Nord-Ouest, Centre, Est.



Un programme d'aide à l'équipement des organismes collecteurs

Afin d'inciter les organismes collecteurs à s'équiper de matériels de mesure rapide du taux de protéines FranceAgriMer a mis en place un programme d'aide. Engagé début 2014 il se poursuit jusqu'à fin décembre 2016 (les dossiers devant être déposés jusqu'au 30 septembre 2016).

- < Montant de l'aide : **25 %** de l'investissement, plafonné à **10 000 euros** par collecteur.
- < **282** matériels financés en 2014 (investissement global de **5,37 millions d'euros**, dont **1,14** financés par FranceAgriMer).
- < **101** matériels aidés au 18 juin 2015 (investissement global de **2 millions d'euros**, dont **400 000 €** financés par FranceAgriMer).

Le collecteur qui bénéficie de ce programme signe une convention qui l'engage sur plusieurs points, notamment :

- Communiquer le taux de protéines au producteur.
- Promouvoir les moyens d'améliorer le taux de protéines auprès des agriculteurs.
- Fournir à FranceAgriMer les données sur les teneurs moyennes en protéines sur cinq années et contribuer à l'enquête qualité des blés réalisée annuellement par FranceAgriMer.

« Mieux connaître, afficher, partager les taux de protéines »

Ludovic Pâris, délégué de la filière céréales FranceAgriMer

Ce programme, au-delà de l'aide concrète à l'équipement, contribue à ce que la teneur en protéines soit affichée, connue, partagée. Les organismes collecteurs contractants sont en contrepartie tenus de communiquer les données moyennes annuelles de la teneur en protéines à FranceAgriMer. Ils s'engagent à promouvoir les bonnes pratiques agricoles à même d'améliorer cette teneur : choix des variétés, fertilisation azotée, outils d'aide à la décision. L'accord interprofessionnel oblige par ailleurs les collecteurs à communiquer également les données aux producteurs. Nous espérons que le critère de rémunération du producteur viendra de manière suffisante accompagner cette prise de conscience.

Une mobilisation réussie

Un an après le lancement de l'accord interprofessionnel pour la partie organisme collecteur-aval, et au moment où les contrats agriculteurs-organismes collecteurs entrent dans le processus, les acteurs des filières se félicitent de la mise en place du Plan protéines blé tendre. Il est toutefois un peu trop tôt pour mesurer son impact, d'autant que la récolte 2014 a été atypique, avec des problèmes de germination qui déplacent les critères d'exigences. L'information et la mobilisation du secteur sont toutefois des indicateurs positifs pour la réussite du Plan protéines.

2/Génétique et variétés : la recherche et le développement mobilisés

Au-delà du levier contractuel, l'amélioration de la teneur en protéines des blés tendres d'hiver passe notamment par la génétique.

Josiane Lorgeou, responsable du pôle variétés à ARVALIS – Institut du végétal, fait le point sur les chantiers actuels de la recherche variétale en lien avec le taux de protéines des blés tendres

Comment la recherche variétale peut-elle intégrer le taux de protéines du blé tendre, tout en conciliant l'objectif rendement ?

Josiane Lorgeou : C'est l'un des défis de la sélection variétale. Les conditions climatiques et le pilotage de la fertilisation jouent un rôle prédominant dans la teneur en protéines d'une parcelle. La génétique y contribue sans pour autant tout expliquer : l'effet des variétés est estimé à environ 20 %. Pour un même rendement, la variabilité des teneurs en protéines entre les variétés est de l'ordre de 2 points.

Pour jouer sur ce taux, l'efficacité de l'absorption de l'azote est un facteur-clé. C'est sur ce paramètre que les chercheurs et les sélectionneurs concentrent leurs efforts depuis plusieurs années. Ils décomposent ce mécanisme pour en optimiser chacune des étapes, notamment après la post-floraison. Cette analyse concerne aussi bien l'absorption que la remobilisation de l'azote des tiges et feuilles, absorbé avant la floraison, vers les grains. Une démarche longue et complexe, qui nécessite des mesures à chaque stade de la culture. Des outils comme le phénotypage haut-débit apportent des réponses prometteuses.

A quel moment peut-on escompter des réponses opérationnelles ?

Josiane Lorgeou : Les méthodes déployées en routine pour évaluer l'efficacité de la valorisation de l'azote font l'objet de recherches. Il en est de même pour l'équilibre entre rendement et richesse en protéines des variétés proposées aux agriculteurs. Une étude est en cours sur les mesures minimales et les dispositifs de comparaison des variétés à mettre en œuvre pour proposer des indicateurs pertinents. Parmi ceux-ci, les besoins unitaires de kg d'azote par q/ha pour maximiser simultanément le rendement et la teneur en protéines. Tous les acteurs de la recherche et de la filière sont engagés avec ARVALIS – Institut du végétal dans cette étude démarrée en 2014, l'INRA, le GEVES ⁽¹⁾, l'ensemble des obtenteurs dans le cadre de l'UFS, l'ANMF et InVivo. Les expérimentations sont en cours avec des premiers résultats opérationnels attendus en 2016.

Pour être inscrites au catalogue officiel et ainsi pouvoir être commercialisées, les variétés doivent démontrer qu'elles apportent un plus par rapport à celles déjà mises en marché. Le taux de protéines est-il pris en compte dans la notation du CTPS ⁽²⁾ ? Et si oui, comment ?

Josiane Lorgeou : Oui, le taux de protéines est clairement inclus dans les cotations des variétés. Il participe à l'appréciation des critères de qualité technologique du blé. Depuis 2007, des bonus sont accordés aux variétés qui obtiennent des teneurs en protéines supérieures à la régression « teneurs en protéines-rendements », appelée GPD, pour Grain Protein Deviation. Cet indicateur valorise les variétés qui à rendements comparables ont une meilleure aptitude à concentrer la protéine. L'écart au GPD, utilisé au CTPS, est aussi un indicateur largement pris en compte par les obtenteurs dans les programmes de sélection et mis en avant dans leur communication. ARVALIS – Institut du végétal caractérise et met en valeur dans ses documents, les variétés intéressantes sur ce critère, avec l'attribution d'une note « protéines » de 1 à 9 correspondant aux distances à la GPD. Notre objectif est de contribuer à l'amélioration de l'offre et du choix de variétés afin de répondre aux objectifs agronomiques et technico-économiques des agriculteurs et aux besoins de blé de qualité sur les marchés français et internationaux.

(1) Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences

(2) Comité technique permanent de la sélection.

Le phénotypage haut-débit

L'évolution des méthodes de phénotypage haut-débit va permettre d'analyser plus finement des facteurs essentiels : différences d'efficacité de valorisation de l'azote, cinétique de croissance et absorption de l'azote entre les variétés.

Ces travaux ont pour objectif d'identifier des ressources génétiques susceptibles d'améliorer la concentration en protéines dans les grains, tout en préservant le potentiel de rendement. Ils permettront aussi de trouver des marqueurs de gènes utiles pour les sélectionneurs.

Des efforts de recherche très importants sont mobilisés en France sur le sujet, notamment dans le cadre de plusieurs projets collaboratifs de l'ANR (Agence nationale de recherche), dont BreedWheat, et du FSOV (Fonds de soutien à l'obtention végétale en blé tendre).

- Protéines et variétés – Paroles de terrain

Michaël Mimeau – Responsable agronomique Dijon Céréales (21-Côte d'Or)

Depuis deux à trois ans, nous référençons des variétés qui valorisent mieux l'azote en protéines, sans pénaliser le rendement.

Patrick Deuil – Responsable commercial et marché de la fertilisation Etablissements Hautbois (53-Mayenne)

Pour le choix des variétés, nous suivons la grille d'ARVALIS - Institut du Végétal. Il y a des écarts de 0,8 à 1 point de protéines entre les variétés. Ce n'est pas négligeable.

Didier Rebillard, Responsable de région sud Ille-et-Vilaine (35) chez Triskalia

Nous orientons de plus en plus le choix vers des variétés qui peuvent faire de la protéine, grâce à un référencement qui prend désormais en compte cette problématique.



3/Maîtrise du taux de protéines : l'impact de la fertilisation

Le taux de protéines des blés dépend de multiples facteurs. Il est important de connaître l'impact de chacun de ces leviers potentiels. Beaucoup d'agriculteurs et de conseillers sont déjà très sensibilisés sur ces points et notamment sur la fertilisation. L'agronomie et les outils d'aide à la décision sont des outils précieux. Etat des lieux.

Parmi les leviers pouvant améliorer les taux de protéines des blés, il y a ceux que l'on maîtrise et ceux que l'on ne maîtrise pas. Le climat fait partie de cette dernière catégorie. « Or, c'est la variable la plus importante, qui fait fluctuer les taux de protéines de près de 2 points », indique Alexis Decarrier, animateur national filière blé tendre à ARVALIS - Institut du végétal. Toutefois, à climat et variétés équivalents, les agriculteurs n'obtiendront pas forcément des niveaux de protéines identiques. En cause : la fertilisation, qui se fait en pratique depuis le stade tallage jusqu'au stade gonflement. En effet, le blé puise l'azote dans le sol qui migre dans la plante. La quantité absorbée sera ensuite remobilisée vers le grain pour produire des protéines.

Trouver le point d'équilibre entre productivité, taux de protéines et réglementation

Le calcul de la dose totale d'azote est fondamental. Il passe par l'établissement d'un point d'équilibre avec le niveau de productivité. « Les forts rendements peuvent provoquer un risque de dilution de la protéine, poursuit Alexis Decarrier. Il faut rechercher le meilleur niveau de fertilisation possible, dans le respect de la réglementation sur les nitrates qui impose une dose maximale à apporter, calculée à la parcelle. »

Moins de volatilisation sous forme d'ammonitrate

D'autres leviers existent pour améliorer la qualité des blés. La forme d'azote va permettre d'aller encore chercher 0,8 point. « Les engrais solides, soit l'ammonitrate, montrent une plus grande efficacité car ils sont moins sensibles au climat », explique Alexis Decarrier. Ils limitent les pertes d'azote par volatilisation, passant en moyenne de 15 % pour la forme liquide à seulement 0,5 % dans le cas de l'ammonitrate.

Etaler les apports

Enfin, il convient de réaliser un fractionnement correct des apports et un bon pilotage de la fertilisation. 0,3 point de protéines est dans la balance pour le fractionnement. « Il faut étaler en trois ou quatre apports », rappelle Alexis Decarrier. L'enjeu se situe surtout au troisième apport, pour lequel il est recommandé de conserver 40 à 60 unités du total prévisionnel. L'agriculteur peut s'aider des outils de pilotage, de plus en plus performants, pour conduire et ajuster la fertilisation de son blé en fin de montaison.

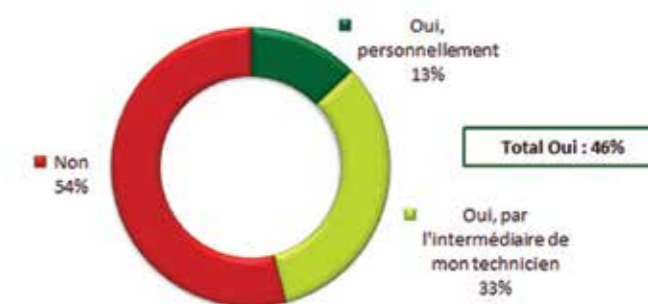
OAD : piloter la fertilisation au plus près des besoins de la plante

Pour bien gérer sa fertilisation, l'agriculteur peut s'appuyer sur des outils d'aide à la décision, ou OAD. La technologie par satellite Farmstar est l'une des plus utilisées. Elle couvre 450 000 hectares en 2015 soit 10 % environ de la surface en blé. ARVALIS - Institut du Végétal, avec Yara, a également travaillé la mise au point la méthode N-Tester, avec une pince mesurant les propriétés optiques des feuilles du sommet. Elle estime la teneur en chlorophylle, un indicateur d'éventuelles carences et concerne 600 000 ha en 2015. Si environ 40 % des blés français sont conduits avec un outil de pilotage, l'ambition est de porter ce chiffre à plus de 80 %.

Enquête : des agriculteurs déjà mobilisés, et utilisateurs d'OAD

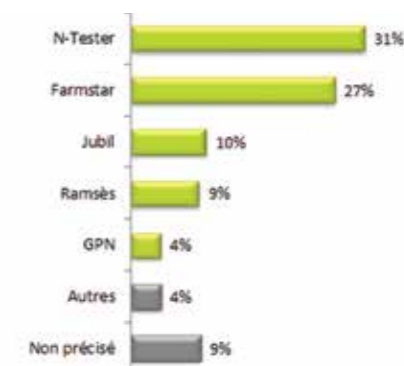
L'utilisation d'outils d'aides à la décision est actuellement déjà répandue sur les exploitations : 46 % des producteurs affirment y avoir recours, soit personnellement (13 %), soit par l'intermédiaire de leur technicien (33 %).

Cette proportion est plus élevée dans la zone Centre (59%), chez les producteurs ayant 60 ha de blé tendre ou plus (60%).



Parmi les outils cités, N-tester (31 %) et Farmstar (27 %) sont les plus utilisés, devant Jubil (10 %), Ramsès (9 %) et GPN (4 %).

N-Tester est plus particulièrement utilisé dans l'Est (48%) et dans le Nord Ouest (43%), alors que Farmstar est plus utilisé dans le Centre (45 %).



Les producteurs ayant utilisé un OAD pour la campagne en cours ont, pour la moitié d'entre eux, modifié la fertilisation azotée de leurs blés tendres par rapport à la campagne précédente (50%).

Sur l'ensemble des interrogés, 43% des producteurs déclarent avoir modifié la fertilisation azotée de leur blés tendres par rapport à 2013/14 dans le but d'augmenter la teneur en protéines. La zone la plus mobilisée est le Nord-Ouest (51 %).



Source : sondage sur le Plan protéines blé tendre effectué du 27 mai au 5 juin (ADquation, pour Intercéréales) auprès de 501 producteurs de céréales ayant au moins 10 hectares de blé tendre d'hiver pour la campagne 2014-15. Quatre grandes zones de production sont distinguées : Ouest, Nord-Ouest, Centre, Est.

Une réelle dynamique de terrain

« Un bulletin de surveillance du territoire Azote »

Michaël Mimeau – Responsable agronomique Dijon Céréales (21-Côte d'Or)

Nous avons initié avec des professionnels régionaux le plan « Blé objectif protéines » en 2014, pour identifier les leviers les plus pertinents. Il s'est traduit cette année par l'envoi de messages aux agriculteurs à des moments-clés de leurs pratiques de fertilisation. Nous voulons généraliser le troisième apport, voire tendre vers un quatrième. Le positionnement du dernier apport, souvent trop précoce, doit être positionné au stade dernière « feuille pointante à étalée ». Il est important de réduire les quantités d'azote au premier apport, dans les sols qui le permettent, afin d'en garder pour la fin.

« Une réelle dynamique de terrain »

Patrick Deuil – Responsable commercial et marché de la fertilisation au sein des Etablissements Hautbois (53-Mayenne)

Nous avons bâti une méthodologie de conduite azotée des blés en 2014, centrée sur la diminution du premier apport et le fractionnement. Un conseil majeur dans notre région où les éleveurs utilisent de la matière organique dont l'efficacité reste aléatoire. Notre préconisation est de conserver 40 à 50 unités d'azote minérale pour le troisième apport afin d'assurer la production de protéines. Nous misons sur l'utilisation d'outils de pilotage. Cette année, nous avons testé les drones. Des essais de pratiques de fertilisation ont été installés avec ARVALIS. Notre ambition est d'atteindre la barre des 11 points de protéines.

« Former les équipes terrain pour optimiser les préconisations »

Didier Rebillard – Responsable de région sud Ille-et-Vilaine (35) chez Triskalia

Nous visons des fractionnements systématiques en trois à quatre apports pour augmenter les taux de protéines. Cela passe par la formation des équipes terrain pour réaliser de meilleures préconisations en matière de fertilisation et par l'utilisation d'outils de pilotage. Trois sont à notre gamme : N-Tester, N-Sensor et la technologie des drones. Les messages sont diffusés vers les conseillers via une lettre interne technique, afin qu'ils adaptent leurs préconisations. Chez Triskalia, l'enjeu de la protéine a pris de l'importance depuis deux ans. Elle est valorisée à l'exportation mais également en élevage où nous recherchons une plus grande autonomie des exploitations.

Des actions pour sensibiliser, des outils pour piloter

ARVALIS - Institut du Végétal mène des actions pour sensibiliser les conseillers et les agriculteurs à améliorer les niveaux de protéines des blés.

- 140 000 plaquettes techniques « Teneur en protéines des blés : relever le double défi agronomique et économique » diffusées en partenariat avec de nombreux organismes de collecte et de développement.
- Un colloque « Blé tendre protéines », le 13 mai 2014 à Paris, rassemblant 250 participants
- 20 journées de présentation d'expérimentations pour les techniciens en novembre 2014, et 38 journées pour les agriculteurs en décembre 2014.
- 270 retombées dans la presse agricole nationale et régionale sur l'itinéraire technique protéine.
- Campagne les « Vrais-Faux » de la fertilisation azotée, guides techniques, fiches, posters... Des plaquettes ont été réalisées avec la distribution, à l'instar de celle avec Dijon Céréales, diffusées à 1500 exemplaires.
- 43 journées dans le Grand Ouest sous forme de réunions interactives, ont touché 730 technico-commerciaux.
- Atelier avec vidéo expliquant les leviers et les clés de réussite aux Culturelles, les 24 et 25 juin.

4/Des outils de communication à disposition de la filière

Intercéreales et FranceAgriMer mettent à disposition de la filière différents outils de communication, pour accompagner le déploiement du Plan protéines blé tendre.

Supports imprimables pour expliquer les enjeux et les objectifs du plan

< un quatre pages format A5

< un dépliant 6 pages format A4, enrichi de chiffres-clés sur la filière blé tendre et ses débouchés.



Supports pour manifestations

A disposition des partenaires et de tous les acteurs de la filière pour promouvoir leur action dans le sens d'un blé plus riche en protéines.



< Affiches personnalisables avec le logo de l'organisme communicant

< Kakémonos

< Power point « Le critère protéines, un gage de qualité pour le blé français - Un défi national pour un enjeu mondial ! », détaillant également les enjeux et objectifs du plan.



L'ensemble de ces éléments sont téléchargeables sur le site d'Intercéreales dans l'onglet : « **Plan protéines blé tendre** » : www.intercereales.com



Contacts presse et informations :

INTERCEREALES

23-25 avenue de Neuilly - 75116 Paris

Solenn Le Boudec

01 44 31 10 76 - contact@intercereales.com

FRANCEAGRIMER

12, rue Henri Rol-Tanguy - TS A 20002 - 93555 Montreuil Cedex

Contact - presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet - 01 73 30 22 54

Laurence Gibert-Mesnil - 01 73 30 34 05



FranceAgriMer

